

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice :	33
présents	25
présents par procuration	6
absent	0
absents excusés	2

OBJET :

Signature de la convention pluriannuelle d'adhésion au « Pack Lecture Publique 2023-2026 » de Plaine Vallée.

Le 15 décembre 2022, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 9 décembre 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mmes Mary, Jason, MM. Naudet, About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Brassat, MM. Zontone, Zakaria, Malnati, Francine, Delaroche, Corceiro, Heubert, Amédéo, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Desrivères à M. About, Mme Fayol Da Cunha à Mme Umnus, M. Poisson à M. Le Maire, Mme Møbrek à Mme Mary, M. Studzinska à M. Zakaria, M. Bekare à M. Amédéo.

ABSENTS EXCUSES : M. Duranteau, Mme Oziel
SECRETARE : M. Surie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20221215-DEL2022121516-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2017-12-20/11 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2017 créant le « Pack Lecture Publique » entre Plaine Vallée et les Villes volontaires de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée et fixant la participation financière de chaque ville,

VU la délibération n° 2018-09-27/08 du Conseil Municipal du 27 septembre 2018 permettant la signature de la convention « Pack lecture Publique 2018-2021 » entre la Ville et Plaine Vallée,

VU la délibération n° 2021-06-30/9 du Conseil Communautaire du 30 juin 2021 approuvant la prolongation, par voie d'avenant à la convention pluriannuelle d'adhésion au Pack Lecture Publique jusqu'au 31 décembre 2022 et approuvant l'ajout du module « Pass'Bib » au « Pack Lecture Publique 2018-2021 »

VU la délibération n°2021-09-23/15 du Conseil Municipal permettant la signature de l'avenant n°1 relatif à la prolongation du « Pack Lecture Publique 2018-2021 » d'un an, soit jusqu'à fin 2022, et créant le nouveau service « Pass BIB »,

VU la délibération n° 2022-10-05/19 du Conseil Communautaire du 05 octobre 2022 adoptant le nouveau projet de « Pack Communautaire 2023-2026 » et sa convention pluriannuelle d'adhésion pour les communes volontaires,

CONSIDERANT que la Ville souhaite continuer à participer au réseau mutualisé de Lecture Publique Plaine Vallée,

CONSIDERANT que la signature de cette convention pluriannuelle permettra la continuité des actions mutualisées initiées avec le Pack Lecture Publique 2018-2022,

VU l'avis de la Commission culture en date du 10 novembre 2022,

H .

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 8 décembre 2022,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Umnus,

APRES en avoir délibéré,

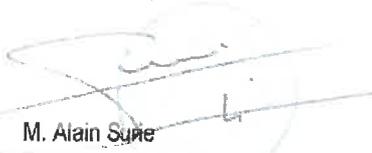
A l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Ville au Pack Communautaire 2023-2026 de Plaine Vallée,

AUTORISE le Maire à signer la convention pluriannuelle d'adhésion au « Pack Lecture Publique 2023-2026 » ci-annexée,

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,



M. Alain Sune

Le Maire,

Vice-président délégué du Conseil départemental,



LUC STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le **20 DEC. 2022**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Mis en ligne et/ou notifié le :

21 DEC. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.